



Charte d'adhésion au compostage collectif à Wissembourg

Afin de permettre aux habitants ne disposant pas d'espaces verts de composter leur biodéchets, la Ville de Wissembourg vous propose l'utilisation de composteurs collectifs.

Pour ce faire, deux sites de compostage sont à votre disposition :

- Au Grabenloch (rempart Sud),
- Au Monument aux morts.

Afin d'éviter les dépôts de déchets illicites, les bacs sont fermés à l'aide de cadenas. La signature de cette charte est un engagement citoyen de votre part qui vous donnera accès aux composteurs. Le code des cadenas et les consignes vous seront alors communiquées suite à cet engagement.

Charte de participation au compostage collectif :

J'ai pris connaissance que les sites de compostage sont à la disposition des signataires de la charte qui sont responsables du respect, de l'entretien et de l'état de propreté de ces sites. En tant que volontaire à cette action de réduction des déchets, **je m'engage** à respecter les termes de cette charte :

- Respecter les consignes de dépôts indiquées sur les panneaux informatifs ou listées ci-dessous :

Déchets autorisés	Déchets interdits
Epluchures de fruits et légumes	Viande, os, poisson
Marc de café avec filtre en papier	Pain ou viennoiseries
Thé avec filtre en papier	Restes de repas, matières grasses
Coquilles d'œufs écrasées	Sachets plastiques compostables
Fleurs fanées	Coquilles de noix, noisettes,
Litière d'animaux herbivores	moules et huîtres
	Noyaux de fruits
	Litière d'animaux carnivores

- Ajouter systématiquement des ingrédients bruns disponibles dans le stock du site et demander un réapprovisionnement auprès de la responsable si nécessaire
- Mélanger les épluchures déposées aux ingrédients bruns
- Participer aux opérations de brassage du compost aussi souvent que possible
- S'investir pour le bon fonctionnement des sites
- Signaler toute problématique rencontrée ou non-respect des consignes observé

Mes coordonnées :

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nb de personnes dans le foyer :

Date :

Signature :

Pour votre information :

Des évènements conviviaux (ateliers, animations, etc.) pourront être organisés dans le cadre des opérations de brassage. Du compost mûr sera mis à la disposition des signataires de la charte lorsque que ce dernier sera prêt à l'usage.

Coordonnées de la responsable :

Mme Célia HAMM,
Centre Technique Municipal de Wissembourg
15 route de Lauterbourg
03 68 16 01 03
c.hamm@wissembourg.fr